



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt trois

le 1^{er} mars à 14h30, le BUREAU du Parc naturel régional du Haut-Jura dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à LAJOUX (39) sous la présidence de Madame Françoise VESPA, Présidente du Parc naturel régional du Haut-Jura

Date de convocation : 23 février 2023

Nombre de Voix

en exercice : 50

présentes : 24

votantes : 43

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ : FEDER RURAL 2021-2027

I – Contexte

1 – AMI du FEDER rural en Bourgogne-Franche-Comté

Le règlement européen portant dispositions communes n° 2021/1060 en date du 24/06/2021 et notamment ses articles 28 à 32, et le règlement européen d'exécution FEDER n° 2021/1058 du 24/06/2021 et notamment son article 9, permettent à la Région autorité de gestion du FEDER, de soutenir le développement territorial intégré sur la base de stratégies territoriales.

Un appel à manifestation d'intérêt est lancé dans le cadre du programme FEDER-FSE+ Bourgogne-Franche-Comté Massif du Jura 2021-2027. Il prévoit le soutien au développement territorial, spécialement en direction des territoires ruraux, au titre de sa « priorité 5 », « objectif spécifique 5.2 », avec une enveloppe de 32,9 M€.

L'intégralité de ce montant est disponible à la programmation pour l'ensemble des bénéficiaires, sans répartition entre les territoires retenus au titre de l'AMI. L'objectif sera mis en œuvre sans délégation à des organismes intermédiaires.

2 – Une stratégie territoriale en réponse à l'AMI

La Région Bourgogne-Franche-Comté, autorité de gestion, lance donc un appel à manifestation d'intérêt, afin de sélectionner les territoires ruraux sur la base de stratégies territoriales. Peuvent y candidater les territoires éligibles à la contractualisation avec la Région au titre de sa politique sectorielle « territoires en action », donc le Parc (objet Pays).

Dans le cadre du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, il est demandé à ces structures candidates de présenter une stratégie territoriale, accolée à la stratégie présentée dans le cadre de la contractualisation des « Territoires en Action » avec la Région, et comprenant :

Bc3
Appel à
Manifestation
d'Intérêt
Bourgogne-
Franche-Comté :
FEDER rural
2021-2027

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
ou Sous-Préfecture
le :

16 MARS 2023

Publié ou notifié
le :

16 MARS 2023

- la zone géographique concernée par la stratégie ;
- l'analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone ;
- une description d'une approche intégrée, complétée le cas échéant d'une approche multithématique, à partir des thèmes suivants :
 - o Villages intelligents
 - o Mobilité durable
 - o Renouvellement urbain
 - o Tourisme durable et patrimoine culturel
- une description de la participation des partenaires à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie.
- Elles peuvent également contenir une liste d'opérations prévisionnelles.

Cette stratégie devra apporter la preuve de sa cohérence avec les autres documents de planifications existants (SRADDET, SCORAN, Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs, SCoT, SAGE...), et prendre en compte l'articulation avec les autres financements publics intervenant sur les mêmes thématiques (LEADER, FEADER et INTERREG).

3 – Dépôt et sélection des candidatures

Le dossier de candidature est à déposer pour le 31 mars 2023 au plus tard, par voie dématérialisée, et il doit se composer :

- d'une délibération de l'instance compétente autorisant le dépôt d'une candidature à l'AMI (objet de la présente note),
- d'un courrier signé du représentant légal,
- de la stratégie (et ses éventuelles annexes).

La sélection sera effectuée par le Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, Autorité de gestion des fonds européens et structurels d'investissements 2021-2027.

Ainsi, sera créée pour l'occasion une Commission d'experts composée de plusieurs directions de la Région.

La Commission d'experts pourra, si elle le juge nécessaire, demander aux candidats de compléter ou corriger leur dossier de candidature.

Ces phases dites de « négociation » entre la Région Bourgogne-Franche-Comté et les territoires candidats se dérouleront par écrit et par voie dématérialisée selon les mêmes modalités que celles relatives au dépôt de la candidature initiale.



II – Projet de candidature via la présentation d'une stratégie territoriale

1 – Zone géographique concernée

La zone géographique concernée est le Pays du Haut-Jura, composé de 38 communes et 4 Communautés de communes, à savoir Haut-Jura Saint-Claude (HJSC), La Grandvallièrre (LG), Haut-Jura Arcade Communauté (HJAC) et Station des Rousses (CCSR).

2 – Analyse des besoins et du potentiel de développement de la zone

Le projet de candidature s'appuie sur :

- le SCoT du Haut Jura et son PADD qui identifie le risque de fragilisation de la cohésion du territoire du fait d'une redistribution des fonctions économiques et d'une fragilisation de son armature urbaine,
- le CRTE du Haut-Jura dont l'élaboration aura permis de recenser la diversité des projets sur le territoire et de fixer les orientations prioritaires à l'échelle du Pays,
- la stratégie climat du Parc en cours de définition, qui pointe les nombreuses conséquences du changement climatique, ainsi que les impacts pour le territoire qui affectent tout à la fois les milieux naturels et les activités humaines,
- les différentes politiques mises en œuvre sur le Parc : la préservation de la qualité des milieux naturels, des cours d'eau, des paysages, la transition énergétique, la structuration de la filière forêt – bois, le projet Alimentaire Territorial, la revitalisation des bourgs centres, la constitution d'une offre de mobilité douce, la diversification des activités touristiques, la conciliation des usages...

Le diagnostic territorial et l'analyse des dynamiques en cours permettent de dégager trois enjeux sur lesquels fonder la stratégie du territoire :

- **L'enjeu de l'atténuation des impacts du changement climatique et de l'adaptation** Massif forestier composant un poumon de biodiversité, château d'eau, avec des précipitations neigeuses fondant son tourisme hivernal, terroir de montagne singulier et reconnu par 4 AOC fromagères, le Haut-Jura reconnaît la primauté de cet enjeu, comme une préoccupation permanente et transversale qui doit donner lieu à la recherche de solutions visant à réduire la vulnérabilité des systèmes naturels et humains aux effets du dérèglement climatique. Ce défi des transitions sera une opportunité, si le Haut-Jura parvient à coordonner les dynamiques en cours, à les articuler, de manière à devenir moins dépendant des ressources extérieures, notamment énergétiques et alimentaires, et à donner de la valeur ajoutée à ses productions.
- **L'enjeu de l'attractivité par une meilleure synergie entre acteurs socio-économiques locaux.** Le Haut-Jura a coulissé vers une économie présentielle, de la construction, du tourisme, de certains services... La demande locale peut être le moteur d'une relocalisation économique, en phase avec le caractère rural, agricole et forestier, avec les savoir-faire constructifs déjà en place, à condition de recomposer des filières solidaires entre acteurs locaux, ce qui réduirait d'autant la dépendance extérieure et les flux énergétiques. Au-delà de la (re)constitution de ces filières économiques, il est aussi nécessaire de sensibiliser l'ensemble des acteurs, de faire évoluer les comportements et de mobiliser et impliquer les citoyens.



- **L'enjeu de la cohésion territoriale et de la coopération pour un maillage en services.** À travers son SCoT et en phase avec les territoires voisins, le Pays du Haut-Jura a déjà affirmé la nécessité d'un développement cohérent de son armature territoriale. Le réchauffement climatique incite à œuvrer encore plus efficacement sur la transition urbaine, la mutation des espaces bâtis, la création ou la sécurisation de modes de déplacements alternatifs, et également à un maillage de services essentiels irriguant le territoire, comme la santé ou le numérique... de manière à conserver les qualités intrinsèques du territoire (qualité du cadre de vie / organisation multipolaire / richesses paysagères et écologiques...).

En réponse à ces enjeux, le Pays du Haut-Jura a défini 3 grandes orientations à sa stratégie de développement territorial :

- **Diversifier le profil économique du territoire et renforcer les synergies locales.** Il s'agit à travers ce premier axe de s'appuyer sur la diversité des ressources et potentiels économiques du territoire pour apporter des réponses aux mutations en cours. Il vise à soutenir les savoir-faire techniques pour favoriser l'innovation dans les entreprises, mettre en place les parcours de formation dans les filières, garantir une meilleure territorialisation de la valeur ajoutée à travers le développement des circuits courts, conforter le potentiel touristique et le diversifier, et garantir des pratiques favorables à l'environnement et la qualité des paysages.
- **Garantir l'attractivité et la qualité de vie.** Le deuxième axe aborde les démarches en faveur du confortement de l'armature urbaine du territoire en renforçant les fonctions de centralité, en proposant une offre de logements énergétiquement performant adaptée aux différents parcours résidentiels, en développant une offre de services, dont la santé, accessible pour tous, et en déployant un bouquet de mobilités alternatives à la voiture individuelle.
- **S'adapter pour maintenir la variété et la qualité du patrimoine naturel et paysager.** Ce troisième axe traite des politiques énergétiques en faveur de la promotion des énergies renouvelables, de la préservation du capital écologique et paysager du territoire comme facteur de résilience, d'attractivité ainsi que pour les services écosystémiques rendus par la nature, des démarches de mobilisation et d'implication des citoyens en faveur des transitions et des actions au service de la connaissance et de la prospective en vue d'anticiper les mutations à venir.

3 – Stratégie selon une approche intégrée

Pour répondre aux enjeux locaux, décliner les grandes orientations fixées localement (voir section précédente), et demeurer en phase avec les autres documents de planifications existants, dont le SRADDET principalement, la stratégie territoriale du Pays du Haut-Jura envisagée au sein du contrat « Territoires en action » et en réponse à l'AMI du FEDER rural se structure en 5 objectifs :

1. **Coordonner les adaptations de revitalisation urbaine nécessaires à la prise en compte du réchauffement climatique.** Le Pays et ses communautés de communes œuvreront prioritairement à :
 - revoir leur stratégie d'aménagement, en révisant le SCoT et les autres documents d'urbanisme, au besoin. Ce préalable est un indispensable pour garantir la cohérence des politiques et le Pays s'y investira.

- requalifier certaines friches, îlots urbains et/ou constructions délaissés et dégradés, pour y développer, en phase avec les demandes, soit des logements rénovés à minima énergétiquement, soit de nouveaux équipements / services aux habitants, soit des espaces publics avec une fonction environnementale (lutte contre les îlots de chaleur...) et/ou sociale plus affirmée, en promouvant une « fabrique » participative du cadre de vie (étude logements, ORT et PVD en cours). La candidature LEADER VI du Pays contient déjà une fiche-action sur l'implication des citoyens dans les projets architecturaux et paysagers, de manière à favoriser une appropriation optimale et un entretien facilité des espaces, voire une moindre dégradation, sur le temps long.
- 2. Renforcer l'économie de proximité en misant sur les circuits-courts et un maillage de services.** Cela passe par les actions suivantes :
- Organiser les filières locales de l'alimentation et de la construction avec des matériaux bio-/géo-sourcés et/ou en réemploi, en déclinant le plan alimentaire du Parc, en structurant un réseau de professionnels formés sur ces sujets, et en soutenant des opérations-pilotes structurantes et/ou démonstratives. La candidature LEADER VI du Pays contient déjà 2 fiches-actions sur ces sujets.
 - Conforter le maillage d'équipements permettant de conforter l'attractivité des bourgs et villages par l'existence de crèches, pôles scolaires et/ou péri-scolaires, la création d'espaces de loisirs, le confortement de lieux culturels (permettant des pratiques artistiques) et la mise en œuvre et en réseau de services innovants, tels que l'aménagement de tiers-lieux, en faveur des habitants, des associations et des socio-professionnels. La candidature LEADER VI du Pays contient déjà 1 fiche-action plus en faveur des commerces et de quelques services.
- 3. Garantir les services de santé essentiels à la population,** car la faible démographie médicale reste un souci majeur et il existe un besoin de coordination territoriale sur ces sujets. En conséquence, il s'agira de poursuivre les constructions de pôles ou maisons de santé, de favoriser leur mise en réseau, leurs spécificités, leur montée en compétences, et de déployer un environnement de travail attractif pour les professionnels (comme des maisons de soignants ou autre...) et d'organiser au mieux la prévention en rapport aux déficiences les plus courantes.
- 4. Renforcer les mobilités vertueuses, et l'accessibilité en lien avec les territoires voisins.** Le projet BoMAT a permis de déployer une offre de services et équipements complémentaires aux transports en communs. Il s'agira désormais de poursuivre :
- par l'aménagement de voies douces, leur sécurisation, signalisation, équipements, interconnexions, au sein du Pays et avec les territoires voisins,
 - par l'amplification des alternatives proposées à l'autosolisme (co-voiturage, auto-partage, véhicules électriques...),
 - par la création de plateformes multimodales, assurant le bon maillage de l'ensemble.

La candidature LEADER VI du Pays contient déjà 1 fiche-action en faveur d'un territoire des courtes distances, et très orienté sur l'accompagnement aux changements de pratique.

5. **Œuvrer à une transition touristique sur les 4 saisons.** Le Pays travaille actuellement à la définition d'un programme d'actions spécifiques sur ce sujet. Il s'agira prioritairement de :

- (Re)qualifier les activités à fort caractère patrimonial et à très faible impact environnemental, comme les aménagements de sécurisation et de signalisation nécessaires à la pratique des activités de pleine nature, dont l'itinérance douce,
- Déployer de nouveaux équipements touristiques et/ou de loisirs structurants / mutualisés, apportant un complément d'activités et d'attractivité au territoire, notamment des espaces couverts, démontables et/ou des outils de médiation, valorisation de sites patrimoniaux existants (musée, atelier de découverte artisanale, monument historique...).

La candidature LEADER VI du Pays contient déjà 1 fiche-action sur la transition des activités touristique, intégrant aussi les enjeux liés à la préservation des sites patrimoniaux et le confortement de l'itinérance douce.

4 – Participation des partenaires à la stratégie

La stratégie rédigée s'appuie sur la concertation de nombreuses instances :

- **La Conférence de Pays**, rassemblant régulièrement les communautés de communes, sachant que les sujets FEDER rural et contrat « Territoires en action » ont été mis à l'ordre du jour 3 fois jusqu'à présent. Ainsi, la stratégie validée ici découle principalement :
 - o Du vivier de projets recensés à l'occasion de l'élaboration du Contrat de Relance et de Transition Ecologique du Territoire en 2021, via un questionnaire en ligne auprès des acteurs locaux (Communautés de communes, communes, syndicats, associations du territoire, socioprofessionnels...);
 - o des stratégies en cours de définition à cette échelle, à savoir l'étude sur le logement, la stratégie de transition touristique et la révision du SCoT (l'engagement d'une stratégie sur la santé reste en suspens en 2023), sachant aussi que le déploiement d'un premier bouquet de services et équipements de mobilité alternative est à finaliser ;
 - o des éléments de diagnostic et des orientations fixées politiquement par les élus de la Conférence de Pays ;
- **Les Communautés de communes du Pays**, ayant notamment fait valoir leurs programmes fixés par conventionnement, à savoir principalement :
 - o les opérations envisagées au sein des ORT et dispositifs PVD pour les CCHJSC et HJAC, qui œuvrent conséquemment à la revitalisation des 2 villes-centres du Haut-Jura,
 - o les actions projetées dans le Contrat de station de la CCSR, visant une transition touristique qui doit entrer en résonance sur tout le territoire et avec d'autres filières économiques ;



- **Le Parc du Haut-Jura**, dont le Bureau a délibéré sur le sujet et qui déploie sa Charte en définissant puis déclinant des stratégies opérationnelles, avec l'appui de l'ensemble des acteurs locaux, dont notamment :
 - o le Plan alimentaire territorial, validé en 2022, et
 - o une nouvelle stratégie climat - carbone pour le territoire, dont le programme d'actions est à finaliser en 2023, avec le concours de nombreuses parties prenantes (mise en place de « forums », instances très ouvertes composées de collectivités locales, acteurs associatifs et économiques...).

5 – Cohérence avec d'autres politiques

La stratégie proposée permet de concourir à la réalisation d'objectifs fixés par des documents de planification :

- La mutation des espaces bâtis, le confortement du maillage de services et les équipements en faveur des alternatives à l'autosolisme répondent aux objectifs primordiaux de moindre consommation foncière et énergétique, de renforcement des polarités existantes et d'adaptation climatique fixées dans le SRADDET et le SCoT du Haut-Jura (voir détails ci-dessous).
- Le déploiement de tiers lieux fait écho à la volonté de la SCORAN d'accompagner la transformation numériques des territoires,
- La transition touristique évoquée vise à développer la filière de l'itinérance et des activités de pleine nature principalement, voire la filière patrimoniale et culturelle, avec de nouveaux services et outils innovants de médiation, de valorisation et de mise en réseau, ce qui correspond à 3 grands objectifs fixés par le SRDTL.

Par ailleurs, la stratégie s'articule avec d'autres financements publics, notamment LEADER. Le territoire a effectivement déposé une candidature LEADER VI portant sur des thématiques très similaires, sachant que les lignes de partage sont globalement les suivantes :

- LEADER sera mobilisé pour financer l'émergence et l'animation de projets publics ou privés, ainsi que pour de petits investissements dont le coût total sera inférieur à 200 000 € ;
- FEDER rural sera mobilisé pour des investissements publics, dont le coût total sera supérieur à 200 000 €.

Enfin, il est à relever que les projets portés n'entrent pas dans les champs couverts par le FEADER, puisqu'ils ne visent pas des opérations en faveur de l'agriculture, des MAEC, de la filière biologique, des dessertes forestières ou de l'exploitation sylvicoles par exemple.

Le tableau ci-dessous entre plus en détails sur l'articulation de la stratégie territoriale avec le SRADDET, le SCoT et la candidature LEADER VI.

Stratégie territoriale du Pays pour FEDER rural & TeA	Lien avec le fascicule des règles générales du SRADET	Lien avec le PADD du SCoT du Haut-Jura	Lien avec la candidature LEADER VI déposée par le Pays du Haut-Jura
Coordonner les adaptations de revitalisation urbaine nécessaires à la prise en compte du réchauffement climatique	Participe à l'objectif des règles n°1, 2, 4, 6, 7, 8, 23, 24	Participe aux objectifs n°111, 121, 122, 123, 212	Participe aux objectifs de la fiche-action n°6
Renforcer l'économie de proximité en misant sur les circuits-courts et un maillage de services	Participe à l'objectif des règles n°2, 3, 6, 7, 8, 22, 27, 28, 34, 35	Participe aux objectifs n°123, 135, 211, 221, 222, 322, 332	Participe aux objectifs des fiches-actions n°1, 2 & 4
Garantir les services de santé essentiels à la population	Participe à l'objectif des règles n°2, 6	Participe aux objectifs n°322, 332	Participe aux objectifs de la fiche-action n° 4
Renforcer les mobilités vertueuses, et l'accessibilité en lien avec les territoires voisins	Participe à l'objectif des règles n°5, 6, 9, 10, 11, 12, 15	Participe aux objectifs n°111, 131, 132, 133,	Participe aux objectifs des fiches-actions n°5
Œuvrer à une transition touristique sur les 4 saisons	Participe à l'objectif des règles n°5, 18, 23, 24, 25, 26	Participe aux objectifs n°112, 113, 231, 232, 234,	Participe aux objectifs des fiches-actions n°3

III – Évolution envisageable avant dépôt

En Conférence de Pays du mardi 21 février, aucun amendement n'a été demandé sur la note préparatoire diffusée et il a été acté que cela pouvait bien constituer la délibération de réponse à l'AMI.



☛ **Après avoir pris connaissance des éléments ci-dessus présentés et après en avoir délibéré, le Bureau :**

- **Se positionne favorablement sur les éléments de stratégie du FEDER rural tels qu'exposés dans le rapport ;**
- **Donne pouvoir à Madame la Présidente pour déposer la candidature**

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

La Présidente,
Signé,
Françoise VESPA

